

Interpellation citoyenne : Plan de stationnement uclois

M. Chevrier représente les travailleurs uclois du groupement hospitalier Epsilon, qui souhaitent interpellier le Collège à propos de la modification apportée au plan de mobilité.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, ce plan de mobilité a modifié la situation aux abords de la clinique La Ramée, avec le passage en zone bleue des avenues Bourgmestre Jean Herinckx, Jean Burgers et de Boetendael.

Les signataires de l'interpellation citoyenne comprennent tout à fait le bien-fondé des politiques visant à améliorer la qualité de vie dans la commune par une diminution du trafic routier. Cependant, la mise en œuvre de cette adaptation du plan de stationnement pose selon eux un certain nombre de problèmes.

L'annonce de ce changement par la pose de tracts sur les pare-brise des voitures et sa mise en application trois semaines plus tard n'ont pas permis aux usagers de modifier leurs habitudes en matière de mobilité pour s'y adapter. Finalement, la seule option pour les travailleurs de la clinique La Ramée a consisté à s'acquitter du montant de la carte de stationnement pour l'année à venir. Au total, 52 cartes ont été achetées par le personnel de La Ramée, la clinique ayant consenti temporairement à faire un geste pour faciliter l'achat de ces cartes.

Cependant, le manque d'infrastructures au sein de la commune n'encourage guère les citoyens à basculer vers un mode de mobilité durable. Le réseau de transports en commun n'assure pas des trajets inter- et intracommunaux efficaces et directs. En outre, la circulation à vélo s'avère particulièrement dangereuse. La nécessité d'assurer une continuité de soins 24 heures sur 24 dans un hôpital traitant des patients atteints de troubles psychiatriques impose au personnel des horaires difficilement compatibles avec le recours aux transports en commun ou au vélo. De plus, certains travailleurs sont dans l'impossibilité de changer leur mode de déplacement, en raison de la localisation particulière de leur domicile et de la nature du trajet qu'ils doivent parcourir, notamment pour déposer leurs enfants à l'école. Vu l'absence de réelles alternatives en matière de mobilité pour les personnes concernées, les mesures adoptées déboucheront non sur une réduction de la circulation automobile mais sur une baisse du pouvoir d'achat. N'étant pas des travailleurs indépendants, les infirmiers, techniciens, membres du personnel de cuisine ou d'entretien de la clinique La Ramée n'ont pas la possibilité de déduire de leurs contributions fiscales les frais engagés pour le transport.

Les signataires de l'interpellation citoyenne souhaitent donc bénéficier de cartes de stationnement professionnel au tarif appliqué pour les policiers et enseignants, afin de continuer à exercer leur mission de service public.

M. Hayette estime que la commune doit soutenir le personnel de la clinique La Ramée afin qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions et que les patients ne soient pas pénalisés. Le manque d'alternatives à la voiture pénalise directement ces travailleurs, le prix prohibitif des cartes de stationnement pouvant conduire certains d'entre eux à la démission.

M. Cools reconnaît que la mise en œuvre du nouveau règlement de stationnement n'a pas fait l'objet d'une communication efficace. Le Collège devra donc veiller à améliorer la communication de ses décisions à l'avenir.

De plus, il convient que le Collège ne tarde pas à procéder à l'évaluation du plan de stationnement pour l'ensemble des quartiers, comme le prévoit la Déclaration de politique générale.

Les caractéristiques particulières du travail en milieu hospitalier a amené les majorités antérieures à trouver des solutions pragmatiques, parfois officieuses, pour la clinique Edith Cavell ou les cliniques de l'Europe. Il serait utile d'avoir la même attitude à l'égard de la clinique La Ramée.

M. De Bock rappelle que l'élargissement du Plan de stationnement a fait l'objet d'âpres débats au sein du Conseil communal. L'audit sollicité par le Collège se concluait par la proposition d'intégrer de manière indifférenciée l'ensemble du territoire communal à un plan de stationnement selon un processus en trois phases. M. De Bock s'était alors prononcé contre la mise en place de zones horodateurs, prônée pour la première phase, car il estimait que l'installation de disques bleus permettrait d'éviter les inconvénients induits par les zones horodateurs, l'exemple de la commune d'Ixelles semblant pertinent à cet égard.

M. De Bock invite le Collège à faire preuve d'imagination afin de dégager des solutions originales pour les quartiers situés à l'intersection de certaines zones ainsi que pour ceux qui comportent des structures hospitalières.

M. De Bock est aussi favorable à la suppression des contrôles du stationnement le samedi, étant donné qu'il n'y a aucun problème de parking ce jour-là.

M. l'Echevin Wyngaard rappelle que le plan de stationnement vise à la fois à garantir une rotation suffisante dans les quartiers commerçants et à protéger le stationnement des riverains dans les quartiers résidentiels.

Le quartier dont il est question dans cette interpellation a été placé en zone bleue suite à la demande de nombreux riverains.

M. l'Echevin Wyngaard reconnaît que la campagne de communication aurait pu être menée de manière plus adéquate, notamment par la distribution systématique d'un toutes-boîtes dans les boîtes aux lettres. Néanmoins, l'information a été relayée sur le site internet et la page facebook de la commune ainsi que dans le magazine Wolvendael.

Suite aux contacts établis entre les services communaux et la clinique La Ramée, il a été convenu que les premières verbalisations éventuelles relatives à cette zone n'interviendraient que dans le courant du mois de janvier, soit un mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, de manière à laisser le temps nécessaire aux personnes intéressées pour solliciter une carte de stationnement professionnelle ou pour changer leur mode de déplacement.

M. l'Echevin Wyngaard précise que la nouvelle majorité souhaite encourager au maximum les modes de transport alternatifs, tout en reconnaissant que ce n'est pas possible partout à Uccle.

Il faut cependant admettre en toute objectivité que La Ramée est plutôt bien desservie en transports en commun (trams 4 et 92, bus 38, 41, 43, 98, et bientôt le bus 37 qui reliera la gare de Linkebeek à la place Albert). Le Collège plaidera auprès de la STIB pour une augmentation de l'offre en transports en commun chaque fois qu'il en aura l'occasion.

L'acquisition de vélos électriques fera l'objet d'un soutien de la part de la nouvelle majorité.

M. Wyngaard conçoit très bien que certaines personnes ne peuvent pas se passer de leur véhicule. Mais dans ce cas, elles peuvent acquérir une carte professionnelle et si elles ne le souhaitent pas, elles ont toujours la possibilité de se garer sur des artères non-réglementées à moins de cinq minutes à pied de La Ramée.

Pour ce qui concerne les cartes professionnelles, il y a lieu de rappeler que le cadre est fixé par la Région et non par la commune.

L'évaluation du Plan communal de stationnement, qui sera effectuée prochainement, permettra de vérifier s'il est utile de modifier le statut de certaines zones, de réglementer de nouvelles voiries ou de dispenser certaines voiries de contrôle le samedi.

M. Chevrier estime que les réponses fournies par la majorité ne sont pas de nature à atténuer le sentiment d'inquiétude des signataires de l'interpellation citoyenne face à la précarisation de leur situation professionnelle.